

Améliorer la santé de la population martiniquaise

Accroître l'efficacité de notre système de santé

**Proximité
 Simplicité
 Efficacité**

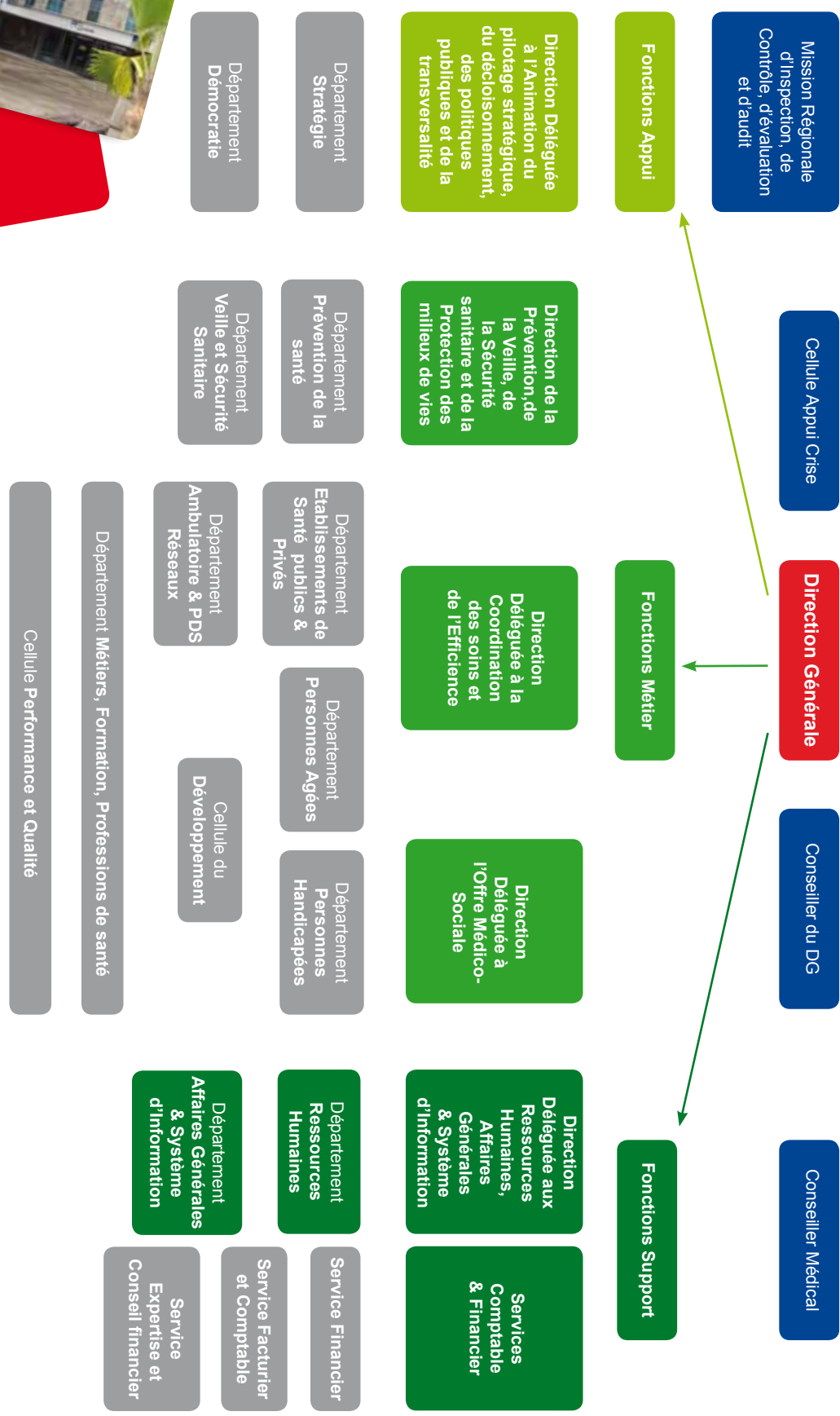


Réalisation Agence Mots d'ici

L'ARS en bref

- L'Efficacité...**
Assurer à la population une prise en charge adaptée à ses besoins.
- L'Efficience...**
Instaurer un système de santé efficace, où les coûts sont maîtrisés.
- La Démocratie...**
Contribuer à réduire les inégalités face l'offre de soins sur l'ensemble du territoire.
- La Qualité...**
Garantir aux patients la sécurité et la qualité des soins prodigués.

Ansanm Roulé pou Santé Matnik



Qu'est ce que l'ARS ?

Créée en avril 2010 dans le cadre de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires, l'Agence Régionale de Santé de la Martinique est la clé de voûte de l'organisation du système de santé sur l'ensemble du territoire. Elle a l'entière responsabilité de la mise en œuvre du projet médical de territoire, de l'organisation de la permanence des soins, de la définition des priorités en matière de prévention et dans le secteur de l'offre médico-sociale.

Des objectifs ambitieux

La vocation de l'ARS est de mettre en œuvre la politique de santé à l'échelle de la région, en s'assurant de la plus grande efficacité dans la prise en charge des patients et dans la qualité et la sécurité des soins. Elle doit également garantir la plus grande efficacité de l'organisation mise en place. Son action vise à :

- Améliorer la qualité des soins et maîtriser les dépenses de santé
- Favoriser l'accès, à tout moment, à une prise en charge médicale et paramédicale
- Adapter l'offre de services médico-sociaux aux besoins de la population
- Développer la prévention et réduire la mortalité
- Renforcer l'efficacité du dispositif de veille et de sécurité sanitaire
- Réduire les inégalités sociales et infra territoriales de santé
- Développer la démocratie sanitaire, en intégrant les citoyens dans le processus de réflexion sur l'organisation du système de santé

2 missions clés

L'ARS propose une nouvelle dynamique de pilotage du système de santé. Son action s'articule autour de 2 grandes missions :

- Piloter la santé publique**
 - Organiser la veille et la sécurité sanitaires, mettre en place l'observation de la santé
 - Définir, financer et évaluer les actions de prévention et de promotion de la santé
 - Contribuer à la gestion des crises sanitaires
- Réguler l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social**
 - Réguler, orienter et organiser l'offre de services de santé sur l'ensemble du territoire
 - Évaluer et promouvoir la qualité des formations des professionnels de santé
 - Autoriser la création et contrôler le fonctionnement des services médico-sociaux et de soins
 - Définir et mettre en œuvre des actions de prévention et de gestion du risque assurantiel

Chiffres clés

Effectifs de l'ARS : 162 agents
Budget 2011 :

- Fonctionnement : 3 707 640 €
- Crédits d'intervention : 5 006 656 €

Que fait l'ARS ?

L'ARS est aujourd'hui, pour les questions de santé, l'interlocuteur unique des professionnels de santé, des collectivités, des associations et des représentants des usagers. Elle pilote l'ensemble du système de santé à l'échelle de la région.

3 champs d'intervention

Le périmètre d'action de l'ARS est large. Elle intervient sur 3 thématiques clés afin d'assurer une approche globale de toutes les problématiques de santé.



Des projets ambitieux

Pour apporter une réponse adaptée aux besoins des martiniquais, l'ARS Martinique a défini 7 grands chantiers prioritaires :

- Le plan handicap et personnes âgées
- La réorganisation des hôpitaux
- L'organisation de la permanence des soins
- La démographie médicale et paramédicale
- La prévention ciblée sur les grandes problématiques de santé publique
- Le travail en réseau
- La coopération avec la Caraïbe

Le PMT, un projet d'envergure pour la santé des martiniquais

Le Projet Médical de Territoire est le plus important programme de réorganisation de l'offre de soins jamais lancé en Martinique. Il a pour but de mieux répondre aux besoins de la population, d'assurer la qualité et la sécurité des soins et de garantir l'efficacité des organisations hospitalières de Martinique. Résultat d'une réflexion commune de l'ensemble des acteurs de la santé, le projet prévoit la création du CHU Martinique, par fusion des 3 Etablissements Publics MCO (médecine, chirurgie, obstétrique) de Fort-de-France, du Lamentin et de Trinité. Autres points clés du projet : la complémentarité du futur CHU avec les hôpitaux de proximité et la coopération active entre ces derniers. Le PMT, lancé par l'ARS en 2010, devrait aboutir à l'horizon 2012.

Comment fonctionne l'ARS ?

L'Agence Régionale de Santé est issue du regroupement d'une partie des activités de la DSDS, de la CGSS, de la DRSM, du RSI et de l'ARH. Son action est guidée par 3 mots d'ordre : découplage, transversalité, transparence.

Une démarche collaboratrice

L'ARS implique l'ensemble des acteurs locaux dans ses interventions. Elle pilote ses projets en concertation avec le Préfet et les autres grandes institutions (Assurance Maladie, administrations de l'Etat, collectivités locales...). Elle travaille en partenariat étroit avec les professionnels de santé et les associations. Pour unifier des forces auparavant dispersées et mettre en œuvre la dimension « Démocratie participative », l'Agence se voit dotée d'organes de concertation dans lesquels les acteurs locaux sont largement représentés.



Des leviers d'actions renforcées

Pour garantir l'efficacité de sa démarche, l'ARS s'appuie sur des outils et des dispositifs innovants.

- Le Plan Régional de Santé planifie et programme les projets au niveau régional. Décliné en 3 volets, il se compose d'un plan stratégique fixant les priorités régionales, de schémas sectoriels définissant les mesures à mettre en œuvre, et de programmes précisant les modalités d'action.
- La contractualisation avec les établissements et les professionnels de santé permet de développer des actions de terrain, notamment pour faciliter le parcours de soins des patients.
- L'appel à projets favorise la concrétisation d'actions, par l'élaboration de programmes définis à partir des besoins de santé et médico-sociaux identifiés.